

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 15 septembre 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (299r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 15 septembre 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47905>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 septembre 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin explique au préfet qu'il a un besoin pressant de savoir quand il pourra ouvrir les écoles du Familistère. Il souhaite obtenir confirmation du préfet après que l'inspecteur d'académie de Vervins lui a indiqué que l'ouverture des écoles ne présentait plus de difficultés.

Notes Destinataire : Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Monsieur le Préfet,

J'éprouve le plus pressant besoin de savoir quand je pourrai ouvrir mes classes à l'école.

D'après ce que m'a dit M. l'Inspecteur d'Académie à Nîmes, il ne devrait plus exister aucune difficulté à ce que cela soit fait ; mais pour la bonne règle, je désire votre confirmation.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération

Yonne 15^e juillet
Godin